



## MUNICIPALITE

---

### RAPPORT-PREAVIS N° 34/2023 AU CONSEIL COMMUNAL

**Rapport-préavis en réponse au postulat de  
M. Nicolas Bonjour (VL/Interpartis) « Tous gagnants »**

<b>Commissions</b>	<b>Date - heure</b>	<b>Lieu</b>
Ad hoc	Lu. 20 novembre 2023 à 18h30	HDV salle 6
COFI - Finances	Me. 8 novembre 2023 à 18h15	Salle CC
ComEn <sup>2</sup> - Environnement et énergie	Je. 9 novembre 2023 à <b>19h00</b>	HDV salle 6

Vevey, le 30 octobre 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2020, M. Nicolas Bonjour (VL/Interpartis), a déposé un postulat intitulé « Tous gagnants ».

La Ville de Vevey, en sa qualité d'employeur, est consciente des effets bénéfiques qu'apporte la proximité du domicile avec le lieu de travail sur l'équilibre entre vie privée et professionnelle de son personnel. Habiter Vevey représente un réel avantage pour toutes celles et ceux qui travaillent pour la Ville.

Or, en raison notamment de contextes personnels, familiaux et financiers, cette possibilité ne s'offre pas à tout le monde. En outre, et comme mentionné à juste titre dans le postulat « Tous gagnants », il est possible d'encourager les membres du personnel d'habiter à Vevey, en aucun cas les y obliger.

À ce titre et dans le cadre de nos recrutements, le Service des relations humaines veille à ce qu'à dossier de candidature équivalent et à compétences égales, le choix se porte sur la personne domiciliée à Vevey. La proximité entre le lieu de travail et le domicile est clairement favorisée et recherchée. Toutefois, en raison de la pénurie de candidates et candidats, il ne nous est pas toujours possible de repourvoir les postes avec des candidatures locales et nous devons élargir nos recherches. Cela explique notamment les engagements du personnel cadre et expérimenté, comme les chef·fe·s de service, en dehors du territoire communal. Il est évident que les critères de recrutement relatifs aux compétences métiers, managériales et sociales devancent naturellement ceux liés au domicile.

Quant au Service Bâtiments, gérance et énergie, le secteur Gérance prend en compte dans ses critères et donne une préférence aux membres du personnel de la Ville lors de l'attribution des appartements de location de notre parc immobilier. Néanmoins, les critères d'attribution se doivent être équitables et rationnels, la taille de la famille est mise en relation avec la taille de l'appartement. À titre d'exemple, l'employé·e de la Ville vivant seul·e peut être devancé·e par une famille lors de l'attribution d'un appartement d'une grande taille.

Afin de pouvoir comparer nos pratiques à celles des autres villes, le Service des relations humaines a mené une étude auprès d'une quinzaine de villes de la Riviera. Il en ressort le résultat suivant :

- la majorité des villes n'offrent ni prime ni autre type d'avantages pour inciter de quelque manière les employé·es à habiter dans la commune ;
- deux villes octroient une indemnité pour le personnel résidant sur le territoire communal, pour un montant brut allant de CHF 150.- à 190.- par mois au prorata du taux d'activité ; toutefois, selon le retour d'expérience, cette pratique ne semble pas avoir un impact sur l'attrait pour le personnel d'habiter dans la commune ;
- lors des recrutements et à compétence égale, la priorité est donnée aux habitantes et habitants de la commune.

Dans le but de compléter nos pratiques actuelles et inciter encore plus notre personnel à venir s'installer à Vevey, plusieurs mesures incitatives ont été envisagées, notamment :

- prime à l'engagement : octroyer un bon de CHF 500.-, à utiliser dans les commerces de la Ville, à tout nouveau membre du personnel engagé sous contrat fixe à durée indéterminée, après la validation de la période d'essai, et ayant un domicile principal à Vevey ;
- indemnité de déménagement : prendre en charge une partie des frais de déménagement, pour un montant brut de CHF 1'000.-, de tout membre du personnel engagé sous contrat fixe à durée indéterminée, après la validation de la période d'essai, qui décide de déménager son domicile principal à Vevey.

Après analyse, il est à soulever que toutes ces primes pourraient être perçues comme injustes et inéquitables par les membres du personnel déjà engagés et ayant leur domicile dans la commune. Au surplus, et au vu du taux de vacance actuel de 0.68% à Vevey, l'accès au parc immobilier est très limité et particulièrement cher pour les personnes avec un revenu modeste. Une prime de déménagement ne pourrait en aucun cas régler les problématiques de disponibilité et de coût des appartements de la Ville.

Au vu de ce qui précède et avec l'analyse comparative à l'appui, la Municipalité ne souhaite pas proposer de nouvelles mesures incitatives pour encourager son personnel à habiter sur le territoire communal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 34/2023, 30 octobre 2023, concernant le postulat de M. Nicolas Bonjour (VL/Interpartis) « Tous gagnants » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nicolas Bonjour, intitulé « Tous gagnants » et de le considérer comme réglé.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire

  
Yvan Luccarini

  
Grégoire Halter



Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini

Annexe : postulat

Vevey, le 18 juin 2020

VeveyLibre

## Postulat - Tous gagnants

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Notre commune emploie 417 personnes fixes, sachant que les comptes 2019, présente une masse salariale de CHF 33'372'143.25 et dans l'hypothèse que tous habiteraient Vevey, cela représente environ et par extrapolation un impôt sur le revenu de 1.2 Mio, qui pourrait directement revenir à la Ville. De plus, nous ne parlons pas des autres impôts (fortune, foncier, etc.).

Le constat le plus éclairant est celui concernant les chefs de service. Ces derniers représentent les plus gros revenus de la grille salariale de la Commune de Vevey. Cependant, une minorité (environ 10%) de cette catégorie de collaborateurs ont leur domicile sur le territoire communal. Cela constitue, à notre avis, un parfait exemple de non-retour sur investissement au détriment de la commune.

L'obligation de vivre dans la commune où l'on travaille, pour un-e employé-e communal-e, est bien abolie, mais rien n'empêche d'encourager les employés-e-s communaux-alles à vivre à Vevey, comme le fait par exemple Lausanne.

Cette incitation ne doit, en aucun cas, être comprise comme une discrimination à l'embauche. Loin de nous cette idée !

C'est plutôt inciter des gens engagés, professionnellement, pour la Ville à profiter de leur labeur directement dans leur quotidien privé.

Le stress, les coûts financiers et écologiques, créés par un déplacement quotidien de centaines d'employé-e-s n'est pas négligeable, particulièrement dans une optique de proximité de plus en plus marquée dans notre société.

Vous en conviendrez que le travail ne peut devenir que plus attrayant, si l'on en récolte directement les fruits, comme le cas des employé-e-s de la Ville qui sont également citoyen-ne-s de Vevey.

Comment inciter un-e employé-e à choisir plutôt Vevey que La Tour-de-Peilz ou Blonay, etc. ? Et comment conserver cet attrait pour ceux habitant déjà sur le territoire communal ?

Voici deux voies qui pourraient être étudiées, dans une liste non exhaustive de possibilités :

- Mener une étude sur l'attrait de la Ville et des possibilités de logement, pour les collaborateurs-trices de notre Ville
- De prendre des mesures incitatives pour tous les employé-e-s souhaitent vivre ou vivant déjà sur le territoire, comme une prime annuelle, qui serait largement compensée par le gain fiscal, ou par l'attribution de certaines catégories de logements du parc immobilier de la Ville, et ce, également dans une politique active de promouvoir et favoriser la mixité sociale.

Fort de ce constat nous, groupe Vevey Libre, demandons à la Municipalité d'étudier les possibilités d'encourager tous ses employés et employées à élire domicile ou rester sur le territoire la commune de Vevey.

Pour le groupe Vevey Libre

Nicolas Bonjour



Pour les Vert 'libéraux

